

Comité de pilotage du PPA de l'agglomération grenobloise Réunion du 19 mars 2019



Ordre du jour

- **PPA de l'agglomération grenobloise**
 - Contexte
 - Bilan des actions réalisées
 - Perspectives

- **Feuille de route qualité de l'air**
 - Contexte
 - Bilan des actions réalisées
 - Propositions d'actions entrant dans le fonds air-mobilité de l'ADEME

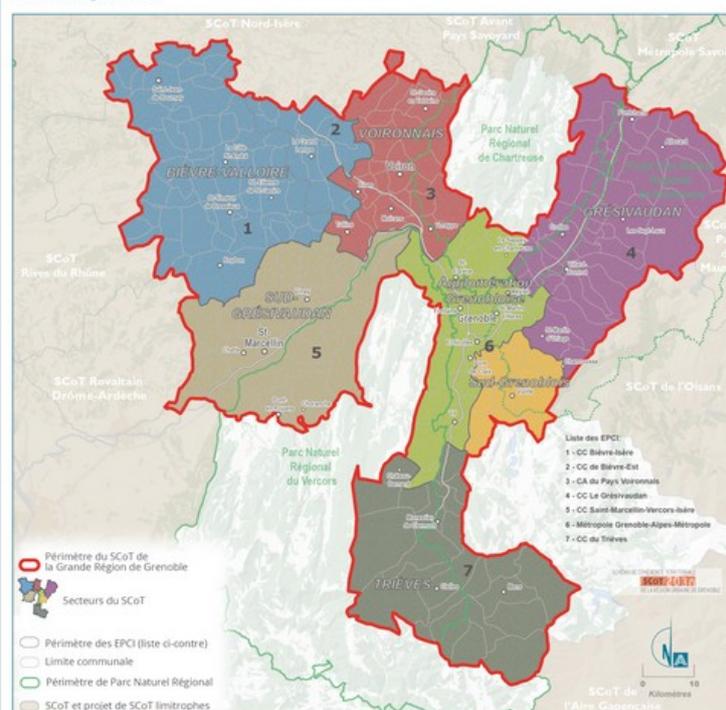
1. PPA : contexte



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Le contexte du PPA de l'agglomération grenobloise



Le PPA de l'agglomération grenobloise a été **approuvé par arrêté inter-préfectoral du 24 février 2014**

Révisable tous les 5 ans après évaluation, il s'agit du **2^{ème} PPA** en vigueur sur le territoire (article R.222-30 du code de l'environnement)

Concerne les 273 communes du périmètre du SCoT

Révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de la région grenobloise

Février 2014



Le PPA n'a pas de portée juridique coercitive : il propose un ensemble de mesures qu'il convient de mettre en œuvre de manière cohérente et globale pour être efficace.



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Objectifs du PPA

- Conduire des mesures qui permettent d'atteindre et de respecter de manière pérenne les valeurs limites de concentration des polluants dans l'atmosphère
- Proposer des actions pour les substances pour lesquelles les concentrations dépassent les valeurs cibles
- Diminuer l'exposition des populations (nombre de personnes)
- Respecter les objectifs nationaux de réduction d'émissions dans le cadre de la directive européenne plafond 2001/81/CE :
→ NOx : - 40 % PM2,5 : - 30 % PM10 : - 30 % entre 2007 et 2015
- Améliorer les connaissances

Évaluation du PPA de l'agglomération grenobloise

- **L'article R.222-30 du code de l'environnement prévoit une évaluation quinquennale du PPA**

Elle consiste en :

- **une évaluation qualitative participative** : afin d'analyser les points forts et faible du PPA actuel
 - pourcentage de réalisation de chaque action
- **une évaluation quantitative (modélisation)** réalisée par ATMO AuRA qui comporte :
 - un comparatif de la qualité de l'air disponibles entre 2013 et 2018
 - une évaluation de l'impact des actions retenues sur la réduction des émissions polluantes
 - un travail sur les concentrations de polluants et l'exposition des populations (à confirmer selon les résultats des émissions)

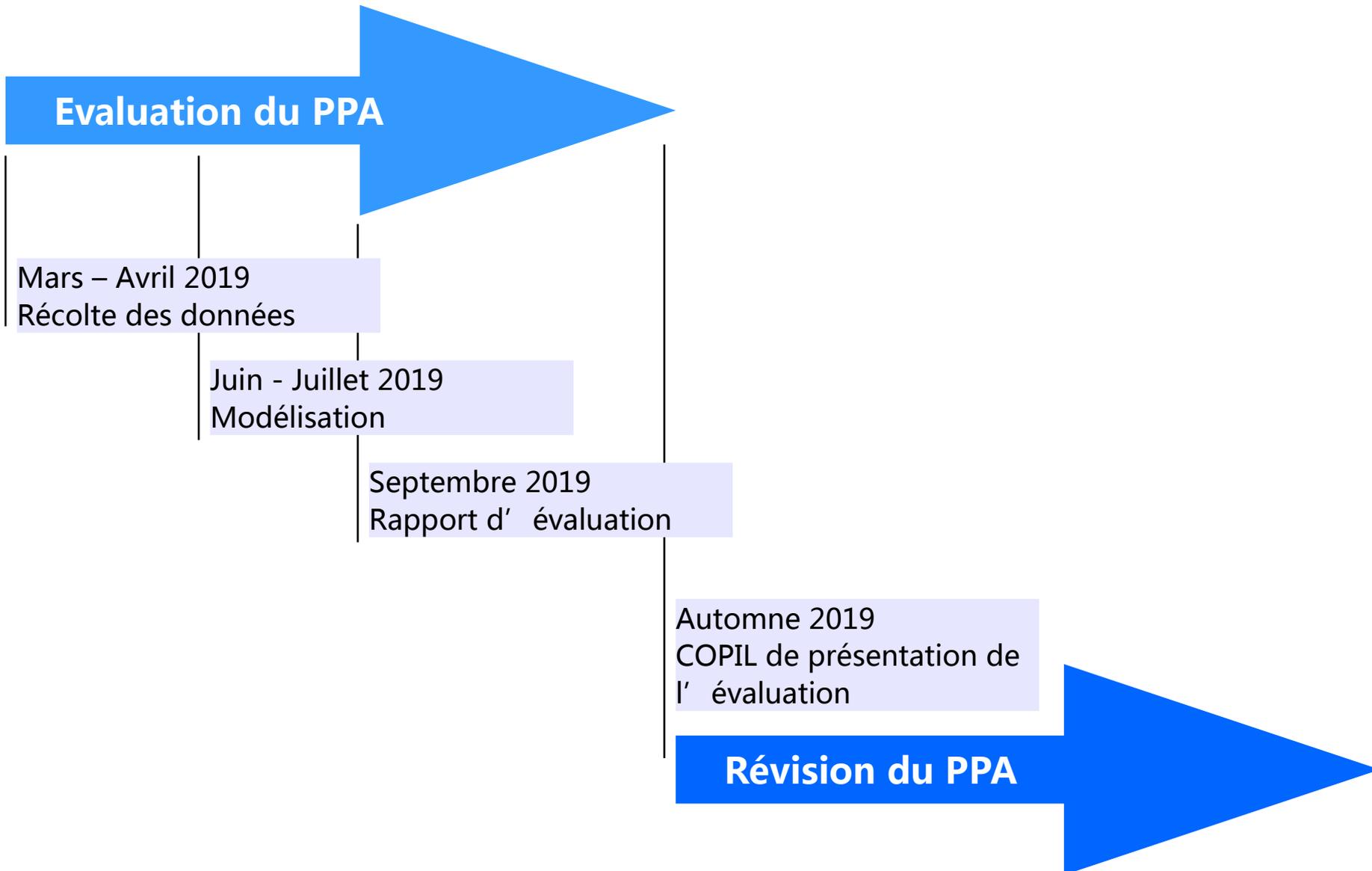
Évaluation du PPA de l'agglomération grenobloise

A l'issue de l'évaluation, l'article R222-30 du code de l'environnement indique :

- la possibilité de **modifier le PPA** par arrêté du Préfet et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), **s'il n'y a pas de modification de son économie générale**
- dans le cas contraire, **le PPA est révisé** par décision du Préfet

En l'absence d'enjeu air, le PPA n'est pas maintenu et mais la surveillance de la qualité de l'air est poursuivie

Évaluation du PPA de l'agglomération grenobloise



2. Bilan des actions réalisées dans le cadre du PPA



Un panel d'actions concertées

22 actions pérennes dans 4 secteurs :



6

Industrie



7

Résidentiel - Habitat



5

Transports



2

Urbanisme

+

1 action en cas de pic de pollution

La satisfaction des objectifs du plan suppose la mise en œuvre de toutes les actions.



Industrie

Les mesures Industrie

Action 1 : Réduire les émissions des ICPE les plus émettrices en Nox, PM et HAP non classées IED

Porteur

DREAL

Partenaires

*CCI, CMA, UNICEM,
FBTP, APORA*

Réalisation

100 %

Modélisation

NON

Bilan réalisé : pas d'ICPE concernées



Action 2 : Abaisser les valeurs limite d'émissions (VLE) pour les chaudières de combustibles liquides et solides dont la biomasse de puissance comprise entre 2 MW et 20 MW - Fixer des objectifs de qualité pour les combustibles – Augmenter la fréquence de surveillance des émissions

Porteur

DREAL

Partenaires

CCI, CMA, APORA

Réalisation

?

Modélisation

?

- AP du 26 mai 2016 relatifs à la mise en conformité des installations de combustion soumises à enregistrement, visées par la rubrique 2910-B, et à déclaration, visées par la rubrique 2910-A, de puissance comprise entre 2 et 20 MW et consommant des combustibles liquides ou solides.
- En 2016, 7 chaudières biomasse concernées : le cheylas, percy (2), saint bueil, saint-hilaire, saint marcellin, villard-bonnot

Action 3 : Caractériser les émissions diffuses des principaux émetteurs de poussière : secteurs carrières / chantiers déchets du BTP, centrales d'enrobage et transformation du bois. Généraliser les bonnes pratiques par la réglementation et des accords volontaires

Porteur

DREAL

Partenaires

CCI, CMA, UNICEM,
FBTP, APORA, MEDEF

Réalisation

?



Modélisation

Non

- 2 études ADEME
- AM 30/09/16 impose une surveillance environnementale pour tous les carrières qui extraient plus de 150 000 t/an → Action nationale IIC
- Charte environnement UNICEM

**Action 4 : Elaborer une charte « Chantiers Propre intégrant un volet air et l'annexer aux appels d'offre à financement public. Imposer dans le cadre des marchés publics des spécifications « Qualité de l'air »
Encourager son développement dans les marchés privés**

Porteur

Collectivités, appui
DREAL

Partenaires

*FBTP, syndicats
pro, ATMO*

Réalisation

?



Modélisation

Non

- Pas de charte élaborée
- Projet EcoCité de la ZAC de la Presqu'île de Grenoble
- Le Département met en œuvre des techniques moins polluantes sur les chantiers routiers notamment sur les infrastructures neuves.
- ?

Action 5 : Conditionner l'octroi d'aide publiques à la performance en poussières à 20 mg / Nm³ à 11 % O₂ soit 30 mg / Nm³ à 6 % O₂ – partir du 01 janvier 2015 et encourager la mise en œuvre de mesures compensatoires des émissions des chaudières biomasse

Porteur

ADEME, appui
DREAL

Partenaires

*Financeurs publics
et privés*

Réalisation

?

Modélisation

?



Projets réalisés suite à l'obligation du PPA ?

- 2015 : 1 projet aidé (Voreppe – 600 kW – réseau de chaleur communal)
- 2016 : 1 projet aidé (Le Cheylas – 3 MW – Cogénération biomasse ALPES ENERGIE BOIS – séchage de sciures pour granulés)
- Pas de mise en œuvre de mesures compensatoires

Action 6 : Limiter le développement des chaufferies collectives au bois dans les communes du PPA et situées en zone sensible à la qualité de l'air aux chaudières dont les émissions sont alignées sur les niveaux d'émission les plus faibles pouvant être techniquement atteints (MTD) ou aux projets présentant un bilan positif en terme de réduction d'émissions de particules.

Porteur

DREAL

Partenaires

ADEME, DRAAF,
ALEC, AGEDEN

Réalisation

?

Modélisation

?



VLE < 20 mg/
Nm3 au lieu de
50 mg/Nm3



- RHODIA / CCIAG : nouvelle chaudière de valorisation des gaz fatals (H₂) et raccordement du réseau plateforme au réseau CCIAG ;
- Projets de petites chaudières bois granulés/déchiqueté dans le cadre du Fond Chaleur sur Grenoble Alpes Métropole < 20mg/Nm3» à 11 % d'O₂
- 11 chaudières bois granulés, installées entre 2014 et 2018
- Projet Biomax en 2018 (en cours)



Les mesures Résidentiel

Action 7 : Mieux connaître le parc de chauffage des maisons individuelles et des logements collectifs ainsi que son usage

Porteur

ALEC, ATMO

Partenaires

ADEME,
associations

Réalisation

100 %

Modélisation

Non

- Etude par la Métropole « BIOMQA : Biomasse et qualité de l'air » en avril 2015 ;
- Étude complémentaire financée par l'ADEME lors de l'été 2018 pour les territoires de Grenoble Alpes Métropole et du Grésivaudan;
- Le Fonds Air Bois du Grésivaudan est basé sur une extrapolation de l'enquête BIOMQA corrigé avec des données de l'ADEME.

Action 8 : Promouvoir un combustible bois de qualité et les labels associés. Fixer un objectif de qualité du combustible biomasse dans la zone PPA

Porteur

DRAAF, DREAL

Partenaires

ADEME, ALEC,
AGEDEN

Réalisation

?

Modélisation

?



Part du marché
et impact du
PPA ?

- Étude de l'ADEME « QUALICOMB » en avril 2016.
- Promotion des labels « Rhône-Alpes bois bûche », CBQ+, label NF, DYN+, EN
- Dans le club des professionnels : 8 vendeurs de bois bûche, 2 de granulés et 1 de granulés/bois bûche.
- 9 professionnels labellisés Rhone alpes bois bûche livrent dans le territoire du PPA → moins de 5% du marché global.
- labels liés aux granulés => 100 % marché labellisé
- Pour CBQ+ : 2018 → 7 entreprises livrent sur le PPA

Action 9 : Encourager progressivement la substitution de foyers ouverts (appoint) sur le territoire PPA par des appareils performants en termes d'émissions atmosphériques

Porteur

Etat, collectivités

Partenaires

*ADEME, ALEC,
AGEDEN, installateurs*

Réalisation

?

Modélisation

?



Hypothèse :
logement neuf
sans PPA ?

- Mise en œuvre de la Prime Air Bois par les 3 territoires
- Doublement de la Prime Air Bois par 2 territoires
- Aide « chauffage au bois » par le Département
- Arrêté Préfectoral du 26 mai 2016 relatif à la conformité des installations de combustion individuelles utilisant la biomasse sur le périmètre du PPA de la région de Grenoble.
- Communication

Action 10 : Accélérer le renouvellement de la performance du parc de chauffage au bois par la mise en place d'un fond d'aide au financement d'appareils performants

Porteur

Etat, collectivités

Partenaires

*CCI, CMA, ALEC,
AGEDEN, installateurs,
CAPEB, FFB*

Réalisation

?

Modélisation

OUI

- Mise en œuvre de la Prime Air Bois par les 3 territoires
- Doublement de la Prime Air Bois par 2 territoires
- Aide « chauffage au bois » par le Département
- Communication

Action 11 : Interdire l'installation d'appareils de chauffage au bois non performant (< équivalent flamme verte 5 *) sur la zone PPA

Porteur

Etat, collectivités

Partenaires

CCI, CMA, ALEC,
AGEDEN, installateurs,
CAPEB, FFB

Réalisation

100 %

Modélisation

?

% de fraude ?



- Arrêté Préfectoral du 26 mai 2016 relatif à la conformité des installations de combustion individuelles utilisant la biomasse sur le périmètre du PPA de la région de Grenoble.
- Communication

Action 12 : Généraliser l'interdiction du brûlage des déchets verts en zone PPA et réaliser une campagne de sensibilisation sur les impacts de cette pratique

Porteur

DDT, DREAL,
collectivités

Partenaires

DRAAF, ADEME

Réalisation

?

Modélisation

?



Tonnages ?
% brûlage
résiduels

- Arrêté préfectoral n°38-201-05-10-005 du 12 mai 2016
- Arrêté préfectoral du 1er février 2018 modifiant l'arrêté du 12 mai 2016
- Pas de dérogations accordées
- Communication
- Nombreuses mesures d'accompagnement

Action 13 : Sensibiliser à l'existence des mesures PPA associées à la combustion de biomasse

Porteur

AGEDEN, DREAL,
DRAAF, ADEME

Partenaires

Tous

Réalisation

100 % ?

Modélisation

Non

Communication très forte



Les mesures Transport

Action 14 : Diminuer les émissions polluantes induites par le trafic routier par la mise en œuvre de politiques de transport cohérentes et intégrées

Porteur

Préfet, AOT

Partenaires

*Collectivités,
chambres, transporteurs...*

Réalisation

?

Modélisation

OUI



- Bilan km thermiques avec et sans CDU

Nombreuses actions menées en cohérence sur les territoires :

Mov'Ici

Covoiturage

Rezopouce

Citiz

Eco-FEV

COPIL Ferroviaire

CDU/ PDU

Ville respirable

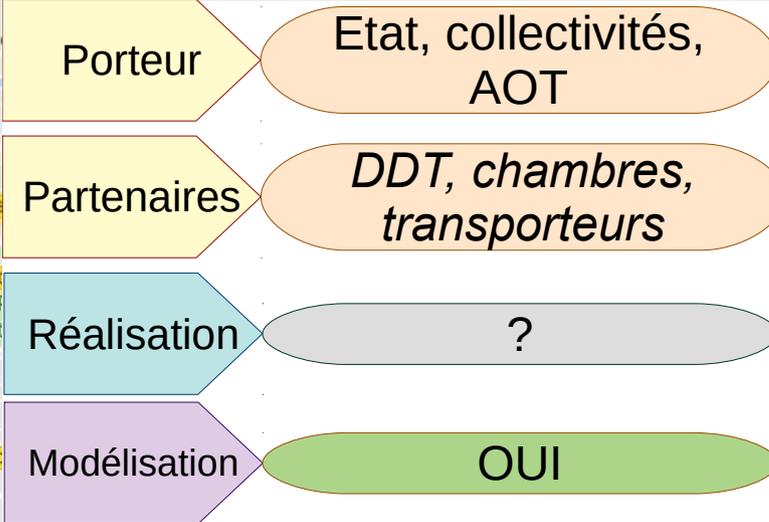
Grand sud



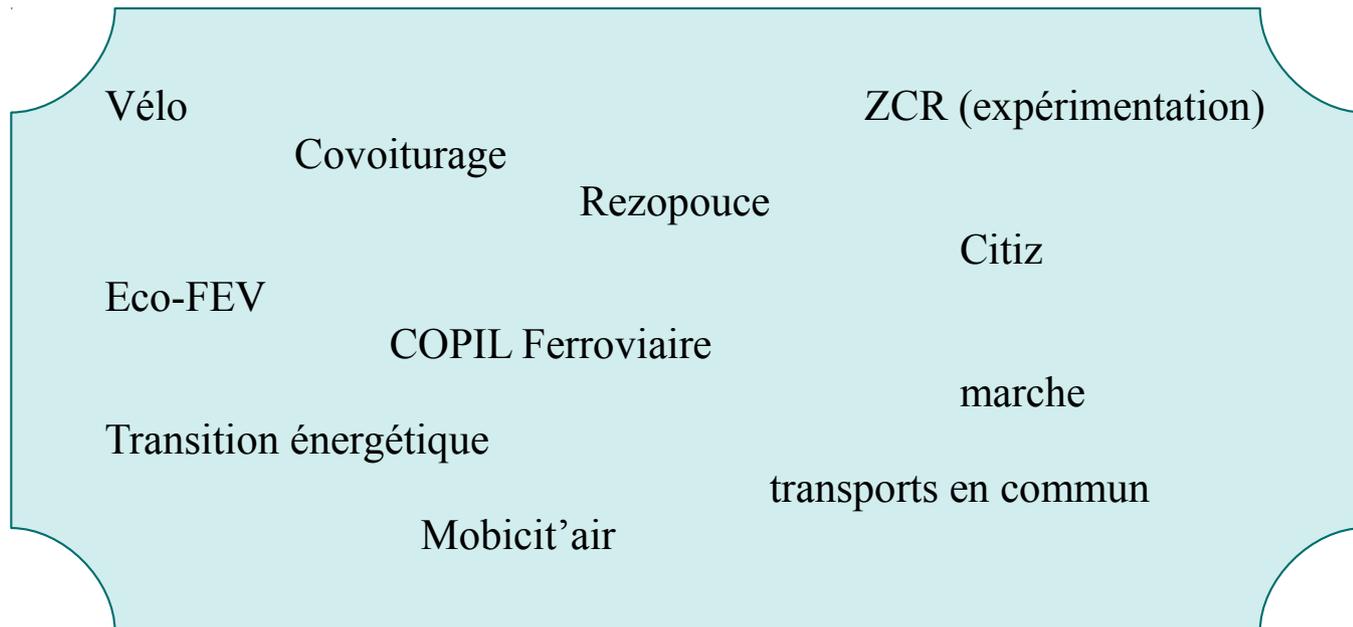
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Action 15 : Réguler le flux de véhicules dans les zones particulièrement affectées par la pollution atmosphérique, notamment à l'intérieur du centre étendu et sur les VRU de l'agglomération grenobloise



- Statistiques covoiturage
- Flotte



Action 16 : Exploiter et aménager les VRU et autoroutes de l'agglomération grenobloise afin de fluidifier le trafic routier

Porteur

Etat, collectivités,
AOT

Partenaires

*DDT, chambres,
transporteurs*

Réalisation

?

Modélisation

Non



- Comptage
horaire 2013 et
2018 ?

- Barrières de péage automatique sans arrêt
- Régulation de l'accès à la rocade
- Voie réservée à Voreppe
- Echangeur Lesdiguières
- Aménagement du rondou A480

Action 17 : Encourager l'adhésion à la charte CO2 et l'étendre aux polluants atmosphériques PM10 et NOX.

Porteur

ADEME

Partenaires

FNTR, TLF, ATMO

Réalisation

?

Modélisation

?



- Litres de
gasoil non
consommés en
2018

- Charte nationale ayant évolué vers un label « Objectif CO₂ les transporteurs s'engagent »
- 17 sociétés signataires en Isère ; 120 en Rhone-Alpes
- Etude : « Estimation des gains potentiels en émissions de polluants atmosphériques (PM, NO_x, COV) » des actions de la charte d'engagement volontaire « Objectif CO₂ les transporteurs s'engagent » - février 2015
- depuis le 12 novembre 2018, un stagiaire sur la thématique de la charte transporteurs

Action 18 : Inciter fortement à la mise en place des plans de déplacement d'Entreprises (PDE) ou d'Administration (PDA) ou inter-entreprises (PDIE/PDiA)

Porteur

DREAL, Préfecture,
DDT

Partenaires

Tous

Réalisation

?

Modélisation

OUI



- nombre de km
par personne ?



- nombre total de
salariés ?

- Plus de 80 000 salariés concernés par un PDM dans les 3 territoires
- Accompagnement aux PDE / PDA / PDIE
- PDA de la Préfecture, la DDT, la DREAL
- Soutien de l'ADEME et du CEREMA



Les mesures Urbanisme



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Action 19 : Prendre en compte des enjeux de la Qualité de l'Air dans les projets d'urbanisation (ScoT, PLU)

Porteur

Collectivités

Partenaires

Etat, ATMO, ScoT, agence

Réalisation

100 %

Modélisation

Non



- Volet air introduit dans le SCOT de la région grenobloise en 2016
- Cartes stratégiques Air
- ORHANE

Action 20 : Inclure un volet AIR dans les porter à connaissance

Porteur

DDT, ATMO

Partenaires

*DREAL, CG, ARS,
ScoT, collectivités*

Réalisation

100 %



Modélisation

Non

- Volet air introduit dans les porter à connaissance en 2016
- Cartes stratégiques Air

Action 21 : Points noirs de la qualité de l'air

Porteur

Collectivités

Partenaires

ATMO, ARS,
DREAL

Réalisation

?



Modélisation

Non

- Actions 19 et 20
- Actions transport
- Pas d'autres mesures visant à différer l'urbanisation et/ou soustraire les populations sensibles exposées

Une mesure tous secteurs



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Action 22 : Mesure en cas de pic de pollution

Porteur

Etat

Partenaires

*ATMO, ARS,
DREAL*

Réalisation

Tous

Modélisation

Non*



- Arrêté cadre zonal en mai 2017
- Arrêté préfectoral de l'isère en janvier 2018
- Mesures tarifaires
- Communication
- 13 AP individuels pour les industriels les plus gros émetteurs

Bilan des actions du PPA

- Qualitatif :
 - 6 actions réalisées à 100 %
 - **Des compléments à apporter**
 - Beaucoup d' actions lancées qui montreront un effet sur la durée

- Quantitatif :
 - 10 actions pouvant être modélisées **sous réserve de compléments et émission d' hypothèses**, dont 4 sur la mobilité, 3 sur le résidentiel et 3 sur l' industrie
 - 1 action prête pour la modélisation (résidentiel)
 - La modélisation ne montrera pas une amélioration conséquente de la qualité de l' air

→ Voir plutôt un tremplin pour les années à venir et le prochain PPA

3. Perspectives



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

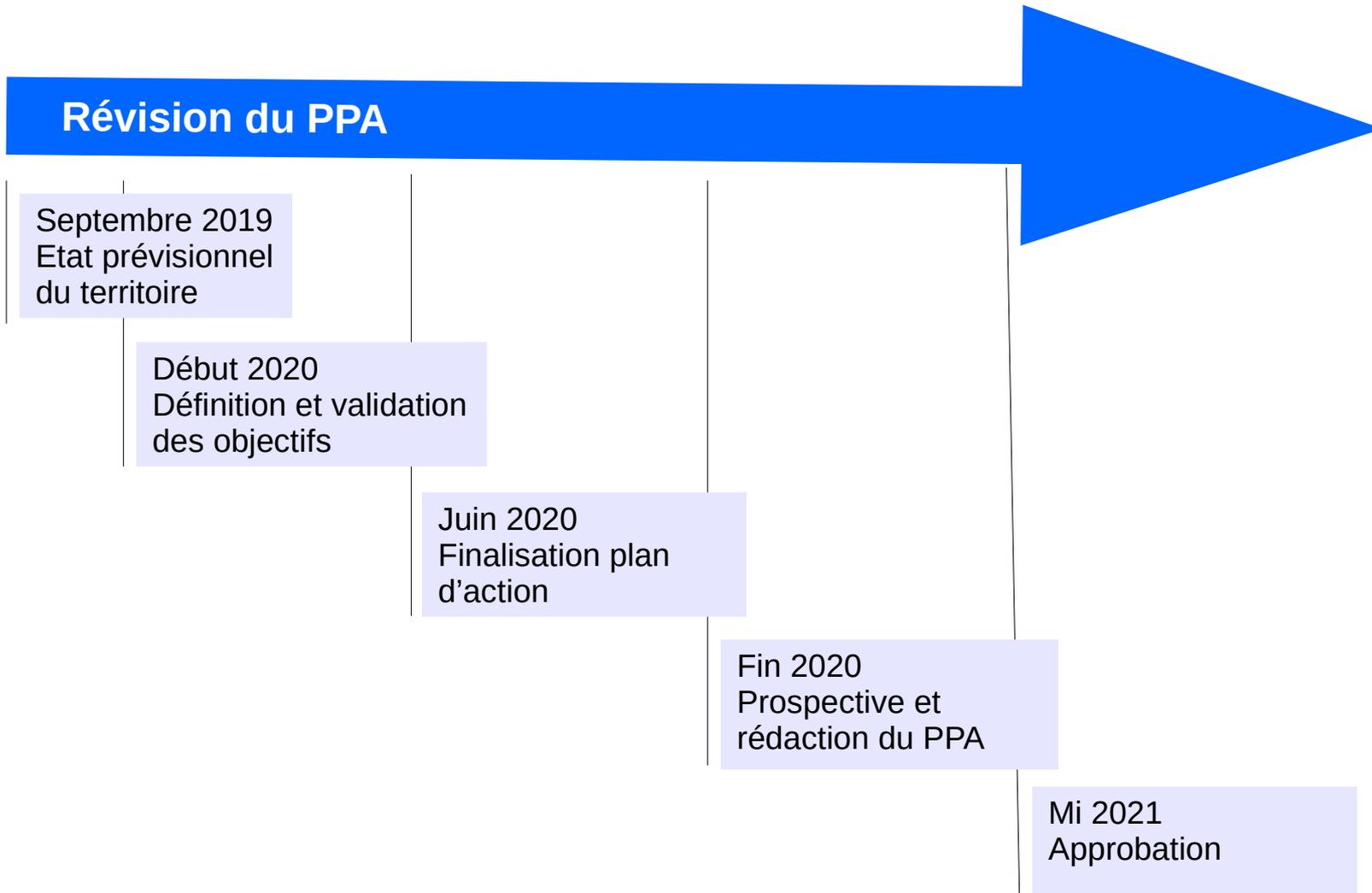
PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La révision du PPA

Les étapes de la révision sont précisées aux articles R222-20 à R222-28 du code de l'environnement :

- Définition du contexte et de l'état initial
- Bilan du PPA précédent évalué
- Caractérisation de l'existant et des projections
Nécessite au préalable l'obtention de données sur l'état prévisionnel à 5 ans du territoire (données socio-économiques)
- Définition des objectifs de réduction des émissions de polluants
- Elaboration d'un plan d'actions et de suivi : Groupes de travail...
- Concertation et consultation (Recueil de l'avis de l'Autorité environnementale, consultation des communes, EPCI, départements et de la région, enquête publique, passage en CODERST)
- Approbation du projet final par arrêté des préfets concernés

Echéancier (à titre indicatif)



4. FRQA : Contexte



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Contexte

Instruction ministérielle du 29 novembre 2017 :

- Proposer des actions concrètes à court terme
- S'appuyer sur l'existant en complément du PPA
- Associer toutes les parties prenantes (collectivités, organisations professionnelles, entreprises, associations...)

En réponse à :

- Arrêté du conseil d'État du 12/07/2017 qui enjoint l'État de prendre toutes les mesures pour que les normes sanitaires européennes soient respectées dans les délais les plus brefs
- Avis motivé de la Commission Européenne pour non-respect des normes sur les particules (PM10) : mai 2015
- Saisine de la cour de justice de l'Union Européenne (CJUE) pour non respect des normes relatives au dioxyde d'azote (NO2) : octobre 2018

Partenariat

Depuis mars 2018, un **engagement signé** des partenaires suivants :

- Grenoble Alpes Métropole
- Pays Voironnais
- Le Grésivaudan
- La Ville de Grenoble
- Le SMTC
- La Chambre des métiers et de l'artisanat



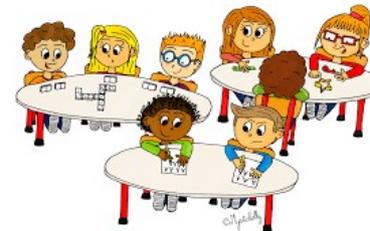
La feuille de route

- De nombreuses mesures déjà mises en place depuis 2015 ;
- Efforts ciblés sur :
 - le chauffage au bois,
 - la mobilité,
 - l'industrie et le BTP,
 - l'agriculture ;
- Importance d'une gouvernance partagée ;
- Appui financier et réglementaire de l'État nécessaire ;
- 9 fiches actions comprenant chacune 3 chapitres :
 - Actions réalisées entre le 01/01/15 et le 31/12/2017
 - Freins identifiés (*juridique, financier, politique, technique*)
 - Projets à compter du 01/01/2018



Les fiches actions

- Chauffage individuel au bois
- Brûlage à l'air libre des déchets verts (agricoles et résidentiels)
- Changement de comportement : optimisation de l'utilisation des véhicules personnels
- Changement de comportement : alternatives à la voiture
- Transition énergétique
- Zones à basses émissions et logistique urbaine
- Émissions industrielles et chantiers
- Gestion des pics de pollution
- Traitement des points noirs



Instruction du 5 février 2019

- Nécessité de s'assurer de la mise en œuvre des feuilles de route existantes :
 - **Rendre compte pour le 31 mars 2019 de l'avancement des feuilles de route**
 - Actions réalisées ou en cours
 - Difficultés rencontrées
 - Financements identifiés
 - **Élaborer d'ici le 31 mars 2019 une liste des actions pouvant bénéficier d'un soutien ADEME** avec calendrier prévisionnel de financement 2019-2022 (feuilles de route évolutives)
- Encourager la mise en place d'**actions préventives** visant à limiter l'exposition de la population à la pollution atmosphérique (urbanisme)

Les dispositifs d'aide ADEME et Région

- **ADEME**

Enveloppe financière de 3 M€ allouée à l'ADEME (**fonds air-mobilité**) pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des actions de la feuille de route de l'agglomération grenobloise

- Actions de réalisation, de communication, d'animation, ou étude / expérimentation
- Convention action par action avec un porteur de projet
- Basée sur le système d'aide classique

Les dispositifs d'aide ADEME et Région

■ Région

- *Exemple fiche action 6 (limiter le développement des chaufferies collectives au bois aux chaudières respectant les niveaux d'émission les plus faibles pouvant être techniquement atteints et aux projets présentant un bilan positif en termes de réduction des émissions de particules.*

Participation de la Région au financement de chaudières identifiées comme ayant des valeurs limites d'Emission < 20 mg/Nm³ (conditionnement des aides)*

Participation de la Région au dispositif Mur Mur porté par GAM et de la mission espace info énergie (Alec) pour ses missions de conseils aux particuliers

- *Exemple fiche action 15 : Conversion des flottes de véhicules :*

En partenariat avec l'ADEME et GRDF, la Région accompagne le déploiement d'un réseau de bornes GNV et Bio-GNV économiquement viables en ciblant particulièrement les zones blanches du territoire régional en déficit de solution d'avitaillement.

Dispositif « GNVolont'air » : aides à l'acquisition de véhicules GNV afin de favoriser l'émergence de l'offre d'avitaillement (les stations). Cet appel à projets permet d'aider l'acquisition de poids lourds, Bom, autocars, autobus et VUL

→ *Financement des acquéreurs de véhicules du projet de station GNV de la Tronche : gestionnaire GEG, coordonnateur GAM*



Les dispositifs d'aide ADEME et Région

■ Région

Cadre de la politique régionale Air (AP 14 juin 2018) :

- S'inscrit dans une nouvelle stratégie environnement-énergie bâtie autour de 5 axes :
 1. énergie,
 2. Qualité de l'Air,
 3. déchets/ économie circulaire,
 4. biodiversité,
 5. adaptation au changement climatique
- Extrait délibération-annexe « Qualité de l'Air » : « Un plan spécifique, à la carte suivant le type de pollution, sera construit pour chacune des 9 zones prioritaires, sous la forme **de convention avec le territoire concerné** ».
- Dotation de 4 M€ par territoire
- Dispositifs pour lutter contre les particules et les NOx

Les dispositifs d'aide ADEME et Région

- Région

Conventions Territoriales qualité de l'air

- Des réunions techniques sur le périmètre de GAM, CC Grésivaudan et CC Voironnais ont été organisées depuis fin 2018
- Deux actions sont ciblées :
 - Le renforcement du Fond Air Bois
 - Le soutien à la conversion de de véhicules (entreprises - collectivités)
- Finaliser les aspects techniques et organiser un temps de validation politique

4. Bilan et actions éligibles à l'aide ADEME



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Fiche n°1 : Réduire les émissions dues au chauffage au bois



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Action n°1

Actions réalisées en 2018

- Prime Air Bois
 - Étude de l'ADEME
 - => Doublement de la prime
- Aides du Département



Freins identifiés

- Pas d'interdiction de vendre des appareils de chauffage au bois peu performants
- Absence de contrôle des installations des appareils de chauffage
- Conditions de qualification RGE
- Sensibilisation difficile



Action n°1

Projets

- Prime Air Bois
 - Refonte de la charte de bonnes pratiques (plus de 65 professionnels signataires) ;
 - Nombreuses actions de communication pour les habitants et les professionnels
 - Contrôle des installations
 - Prolongement de la prime?

Autres actions éligibles ADEME ?

- Renouvellement du chauffage hors prime air bois
- Conversion de chaudières fioul / propane
- Gratification des professionnels pouvant réaliser des contrôles

Fiche n°2 :

Lutter contre le brûlage à l'air libre des déchets verts



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Action n°2

Actions réalisées en 2018

- Mise à disposition de broyeurs végétaux, de composteurs à des particuliers ou vente à prix préférentiels
- Opérations de communication et d'accompagnement
- Composteurs collectifs dans des cantines
- Collecte robotisée

Freins identifiés

- Peu de contrôles réalisés par les mairies et les forces de police nationale et municipale et de gendarmerie.
- Communication insuffisante



Action n°2

Projets



- Poursuite de ces actions
- Recrutement
- Expérimentation de gestion de proximité des déchets avec compostage

Autres actions éligibles ADEME ?

- Communication
- Etude de faisabilité de projets d'installations de traitement de biodéchets
- Achat de matériel de précollecte et de contenants de collecte



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Fiche n°3 :

Changer de comportement et optimiser l'utilisation des véhicules



**REZO
POUCE**



Action n°3

Actions réalisées en 2018



Freins identifiés

- Délais de réalisation des expérimentations trop longs dus à une réglementation complexe ;
- Pas de mesure incitative existante pour la réalisation d'infrastructures par les partenaires ;
- Manque de financements pour les aménagements nécessaires (parking relais, abris)
- Une desserte ferroviaire efficace est nécessaire

Action n°3

Projets

- Covoiturage et autopartage
- Extension Rézopouce
- Extension des parking relais

Actions éligibles ADEME

- Étude sur l'optimisation des parkings en entreprises

Fiche n°4 :

Changer de comportement et alternatives à la voiture



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Action n°4

Actions réalisées en 2018

- Les transports en commun



- Le vélo :

- Plan des itinéraires cyclables, ateliers de découverte ;
- sites de stationnements, aménagements cyclables ;
- faites du vélo



- Accompagner au changement de comportement
- PDM Etat, PDIE, accompagnement aux entreprises ;

Freins identifiés

- Nécessiter de collaborer avec la Région pour développer le réseau ferroviaire ;
- Une aide de l'État est nécessaires

Action n°4

Projets

- Vélo



- Transports en commun



- PDM Etat, collectivités
- Captothèque

Autres actions éligibles ADEME ?

- Vélo : box, étude de nouveaux itinéraires, VAE
- Mise en œuvre d'une AMO pour la création d'une AOM unique
- Financement de poste / prestation de service
- Plateformes de coworking

Fiche n°5 : Transition énergétique des véhicules



Action n°5

Actions réalisées en 2018

- Evolution de la flotte de véhicules des collectivités
- Implantation des bornes électriques et GNV
- Poursuite du dispositif d'aide à l'achat de véhicules utilitaires ou PL moins polluants pour les entreprises de moins de 250 salariés
- Etude sur la motorisation des taxis



Action n°5

Projets

- Evolution de la flotte de véhicules des collectivités
- Implantation des bornes électriques et GNV
- Poursuite du dispositif d'aide à l'achat de véhicules utilitaires ou PL moins polluants pour les entreprises de moins de 250 salariés
- Clauses imposant l'utilisation de véhicules propres intégrées dans les appels d'offres

Autres actions éligibles ADEME ?

- Création de lignes de bus à énergie propre
- Evaluation des polluants lors des changements de motorisation des lignes TC



Fiche n°6 : Zone de Circulation Restreinte et Logistique Urbaine



Action n°6

Actions réalisées

- Déploiement de la ZFE 1ère phase effectuée
- Projet d'AP réalisé et enquête terminée
- 1 COFIL élargi en février 2019

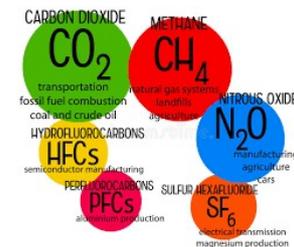
Frein identifié

Réglementation devant prendre en compte le contrôle automatique des véhicules

Projets

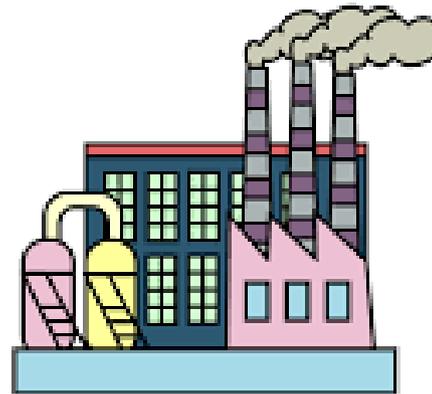
Elargissement de la ZFE
Application à l'ensemble des véhicules ?

Communication sur la ZFE





Fiche n°7 : Emissions industrielles et chantiers



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Action n°7

Actions réalisées

- Intégration de clauses dans les marchés de travaux
- Formation des techniciens sur les solutions plus respectueuses de la qualité de l'air
- Suivi des travaux et contrôle des résultats obtenus dans les établissements industriels, y compris pendant les pics de pollution ;

Projets

- Modification des installations à SUEZ, ATHANOR, ARKEMA/ENGIE/ALFI
- Elaboration, diffusion et mise en œuvre (activités et collectivités) d'une charte « Chantier propre » avec un volet spécifique « pics de pollution » ;
- Actions auprès des activités de transformation du bois (scieries, fabrication de charpentes...) avec Créabois et FIBRA ;

Fiche n°8 : Gestion des pics de pollution



Action n°8

Actions réalisées en 2018

- 13 AP signés
- Mise en place de mesures tarifaires en cas de pic de pollution
- Formations d'éducateurs sportifs



Projets en cours

- Finalisation des 25 arrêtés préfectoraux individuels des industriels visés par les pics de pollution dans le département de l'Isère, et réécriture de l'AP cadre zonal
- Poursuite des mesures d'accompagnement mises en oeuvre en cas de restriction de la circulation
- Formations d'éducateurs sportifs

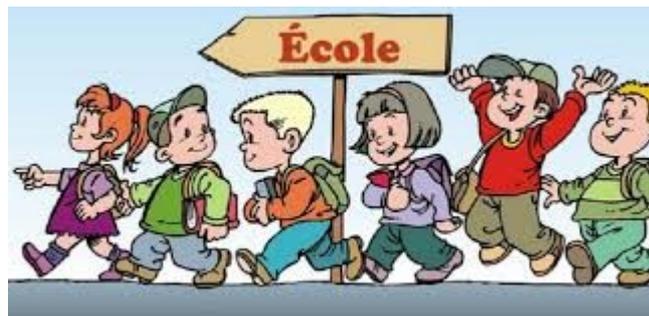
Autres action éligibles aide Ademe ?

- Animation / sensibilisation sur la qualité de l'air



Fiche n°9 :

Traitement des « points noirs » qualité de l'air



Action n°9

Freins identifiés

Donner aux cartes stratégiques une valeur réglementaire dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, sur le modèle des cartes stratégiques de bruit.

Projets

Finalisation du PLUi de La Métro

Modélisation 3D de la qualité de l'air sur le groupe scolaire Vallier (A480)

Actions éligibles ADEME

Amélioration des connaissances sur le climat urbain pour guider les choix d'aménagement en matière d'urbanisme (méthodologie d'étude et réseau de mesures sur plusieurs années)



Conclusion

Pour le 31 mars 2019 :

- Un état d'avancement de la feuille de route bien avancé
- Une proposition d'actions envisagées pour accéder à l'aide de l'ADEME
- Des proposition d'actions complémentaires dans le secteur de l'urbanisme

Les conventions ADEME (et Région?) seront signées en 2019

→ Mise en place d'un GT Etat / Collectivités / Région



Merci de votre attention

